Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	JET SYSTEMS HELICOPT Tel :
Aéronef (type couleur immatriculation)	HUGUES 500 immatriculé F-GZGM - couleur noir - PILOTE Mr CARTERON Gregory
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ENEDIS DR ALPES

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
10/09/21 au	LE VERSOUD	LE VERSOUD			1	1 commandant de bord : Mr CRESPIN ou TURCOT Vincent - 1 navigateur Mr ADAM CAVALSKI - 1 observateur Mr ZANOTTI D
17/09/21						surveillance d'une ligne HTA entre Entraigues et Valjouffrey en direction de la roche de la Muzelle
						temps de vol prévu : 5 à 10 mn
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

CARTES TRANSMISES PAR JET SYSTEMS EN PJ

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **490 / 2021**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **18/08 / 2021**

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins